

~~ENQUÊTE DE SYNTHÈSE~~

**BORDEREAU D'ENVOI  
DE  
PROCEDURE**

N° PIÈCE	N° FEUILLET
#	1

Compagnie :  
Unité :  
BT  
C.U. 00513 - PV 01772/93

Date des faits : Le 17 juin 1993  
Lieux des faits :

~~93307675~~

OBJET : RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF : **95307769**  
Etude du phénomène O.V.N.I. (Objets Volants Non Identifiés)  
Cirulaire N° 32 600 DEF/Gend/O.E./D.O./Rens du 8/11/1985

NUMERO	DESIGNATION DES PIECES
01	- PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
02	- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN U B M .

1 M. Le Préfet du Département	2 Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie Nationale, Bureau Défense-opérations	Transmis le : 24/06/1993
1 M. le Procureur de la République		
1 M. Le Général Commandant la région aérienne		
1 Archives		

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

C.U. 00513 - PV 01772/93

Nous soussigné : Capitaine a F , , Commandant la Compagnie, en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par l'adjudant-chef J D , commandant la brigade, en résidence à

Le dix sept juin mil neuf cent quatre vingt treize, à dix huit heures trente, nous trouvant à , nous nous rendons chez monsieur U B , M lequel aurait aperçu des objets volants non identifiés dans le ciel, ce jour entre quatre heures et quatre heures trente.

Nous sommes reçu par monsieur U , M . Il nous relate les circonstances de son observation. Ce matin, à quatre heures, il a aperçu dans le ciel deux objets en forme de cigare entièrement éclairés d'une lumière blanche non aveuglante. Ces objets effectuaient des rotations et les mêmes figures, à très grande vitesse. A chaque fois qu'il y avait la présence d'un autre témoin, les objets disparaissaient. Aucun bruit, aucun sifflement n'était perceptible. (PIECE N° 1772).

Le 18 juin 1993, nous prenons contact avec la Brigade de la Gendarmerie de l'Air, de la Base Aérienne à . Aucun fait particulier n'a été observé dans le ciel au cours de la nuit du 16 au 17 juin 1993.

A , nous avons contacté la Mairie, et différentes personnes de la localité. Aucun autre habitant n'a aperçu dans le ciel un tel phénomène aérospatial.

Il est à noter qu'au cours de la nuit du 17 juin, entre trois heures et cinq heures, des essais de projecteurs LASER, ont été effectués sur le site du chateau de dans le cadre de la préparation des nuits de feux spectacle qui s'est déroulé les 18 et 19 juin 1993. Le site de est distant d'une dizaine de kilomètres de . Entre ces deux agglomérations existe un massif forestier comportant un point haut ( Le mont culmine à 142 mètres). Les altitudes des deux villes sont respectivement : ( Cf extrait de carte jointe ).

A ce jour, aucune autre personne ne s'est manifestée auprès des services de Gendarmerie et de Police. Il semblerait que seul Monsieur U B ait été témoin de ce phénomène.

L'enquêteur.

Compagnie :

Unité :  
BT

C.U. 00513 - PV 01772/93

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF-----  
AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	1

Nous soussigné : adjudant-chef J. D. , commandant la brigade, en résidence à ,  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le M. D. L. chef F. B. , chef de groupe, en résidence à

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

U. B. M. , 31 ans,  
né le FRANCE,  
demeurant

~~93307675~~  
95307719

marié, opérateur sur ordinateur, nationalité française,

qui déclare le dix sept juin mil neuf cent quatre vingt treize  
à dix huit heures trente : "-----"

Le dix sept juin mil neuf cent quatre vingt treize, à quatre heures, je  
quitte mon domicile pour me rendre à mon travail à commune située à six  
kilomètres de . Pour cela, je prends mon véhicule automobile qui est  
toujours garé dans la cour des établissements "Vins du Tarn" à environ cent  
mètres de mon domicile.

Donc hier matin, lorsque je suis sorti de mon immeuble, j'ai vu une  
lumière blanche dans le ciel. Elle était située sur ma droite venant de la  
direction de . Elle est arrivée très vite vers moi. C'est  
alors que j'ai constaté qu'il n'y avait pas une seule lumière mais deux. Elles  
se situaient à deux, trois mètres au-dessus de ma tête. Elles se sont arrêtées  
au-dessus du bâtiment de l'établissement " " Il n'y avait pas bruit  
de moteur, pas de sifflement, aucun bruit. Ces deux objets étaient de forme  
allongée d'une longueur d'environ cinq mètres sur une largeur de 2 mètres. Ils  
avaient la forme d'un cigare entièrement éclairé d'une lumière blanche non  
aveuglante. Ces lumières éclairaient le sol en forme de cône.

Les deux engins se suivaient, parfois à une distance d'environ cinq  
mètres, parfois très près. Ils décrivaient des cercles dans le ciel. Ils se  
suivaient parfois à quelques centimètres. Ils faisaient les mêmes figures à une  
très grande vitesse. J'ai regardé ces lumières pendant un quart d'heure environ.

Je suis monté dans le véhicule et j'ai sorti de la cour. Je suis redescendu pour refermer la grille. C'est alors que je n'ai plus rien vu.

J'ai parcouru quelques centaines de mètres vers le centre du village et  
les lumières m'ont éclairé à nouveau au dessus de la voiture. Je me suis arrêté  
au feu rouge de la Mairie. Une super 5 m'a doublé et au même moment les lumières  
ont disparu. J'ai poursuivi ma route et lorsque la super cinq n'était plus  
visible, les lumières sont revenues toujours sans aucun bruit. Elles m'ont suivi  
jusqu'à l'entrée de . Je me suis arrêté à la station pour montrer ce  
phénomène à un camarade qui est veilleur de nuit dans cet établissement. Lorsque  
nous sommes sortis, il n'y avait plus rien.

Ce matin la visibilité était bonne, il faisait doux. Il y avait quelques  
nuages.

Pour moi ces deux lumières se déplaçaient très vite dans le ciel, à une  
vitesse supérieure à un mirage III. Elles n'ont pas changé de couleur, elles  
étaient toujours blanches. Elles ne laissaient pas de traces dans le ciel  
lorsqu'elles changeaient de place. Quant elles se trouvaient au-dessus de mon  
La personne entendue L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Unité :

BT -----

-----  
AUDITION

C.U. 00513 - PV 01772/93

02 2

véhicule, sur le trajet, elles semblaient se mouvoir à la même vitesse que ma voiture.

Je pense qu'il s'agit d'O.V.N.I. Je n'y croyais pas mais maintenant j'ai des doutes."....."

Le 17 juin mil neuf cent quatre vingt treize, à dix neuf heures trente.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'enquêteur